

REFLEXIONS AUTOUR DU CONCEPT DE GOUVERNANCE TERRITORIALE

Hanane BETTOUATI¹hananebettouati@yahoo.fr

Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed

Résumé : La conception de l'action publique a été marquée par des changements depuis quelques années, on est passé « *des analyses de la seule action des gouvernements à des formes de mobilisations d'acteurs privés contribuant entre à la régulation des espaces et des activités* ¹ ». Un renouveau introduit par le concept de gouvernance et de gouvernance locale. Il s'agit d'un nouveau mode de régulation qui évoque la question de l'autonomie relative des processus de développement au plan local, entre le gouvernement et les acteurs privés (associatifs, entreprises privées, simples citoyens...). A travers cet article, nous visons à proposer quelques réflexions conceptuelles et théoriques sur le concept de gouvernance en général, et de gouvernance territoriale en particulier, dans son champ d'application, à savoir le territoire. Nous avons évoqué en premier lieu l'étymologie et l'origine du concept. En second lieu, nous avons abordé les différentes acceptions et définitions proposées du concept. En dernier lieu, nous avons abordé les acteurs et les formes de la gouvernance territoriale.

Mots clés : gouvernance, gouvernance territoriale, territoire, acteurs, typologies de la gouvernance territoriale.

¹ Doctorante en Management et Politiques Publiques à la faculté des Sciences Economiques, Sciences de Gestion et Sciences Commerciale Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed.

Abstract : The design of public action has been marked by changes in recent years, we went from "analyzes of the sole action of governments to forms of mobilization of private actors contributing to the regulation of spaces and activities" . A renewal introduced by the concept of governance and local governance. This is a new mode of regulation that evokes the question of the relative autonomy of development processes at the local level, between the government and private actors (associations, private companies, ordinary citizens ...). Through this article, we aim to propose some conceptual and theoretical reflections on the concept of governance in general, and territorial governance in particular, in its field of application, namely the territory. We first mentioned the etymology and the origin of the concept. Second, we discussed the different meanings and proposed definitions of the concept. Finally, we discussed the actors and forms of territorial governance.

Key words: governance, territorial governance, territory, actors, typologies of territorial governance.

Introduction

La gouvernance est un processus théorique qui s'inspire des modes de régulation en appelant à la négociation des partenaires choisis de niveau inégal. Elle offre ainsi une équité atténuant le différentiel public/privé². Conduite théorique et concept abstrait, flou et polysémique, la notion de gouvernance est souvent évoquée dans des sens fort variés, par les spécialistes des relations internationales, par les experts des systèmes politico-administratifs, par des politologues, des sociologues et des économistes sous le qualificatif de « bonne gouvernance³ ». La gouvernance peut être définie de manière générale « *comme un processus de coordination d'acteurs, de groupe sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres, discutés et définis collectivement dans un environnement fragmenté et incertains⁴* », ou encore « *comme les nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles, les acteurs privés, les différentes organisations publiques, les groupes ou communautés de citoyens ou d'autres types d'acteurs prennent part à la formulation de politique⁵* ». Elle repose donc sur la recherche de nouveaux modes d'organisation territoriale, favorisant la participation des habitants et de la société civile.

Le concept de gouvernance est très ancien : il est déjà présent dans l'œuvre d'Aristote, où la bonne gouvernance est mentionnée dans la description d'un Etat dirigé par un gouverneur éthique et juste⁶.

1. Etymologie de la gouvernance

A l'origine, le terme de gouvernance nous vient du grec *kubernân* qui signifie « *piloter un navire ou un char⁷* ». Vers le XIII^e siècle, les langues européennes naissantes ont parfois créé deux mots au sens indifférencié ou d'autres fois un seul. Ce sont en fait les historiens anglo-saxons qui évoquaient "*the governance*" pour désigner le « partage du pouvoir » entre les différents corps constitutifs de la société médiévale anglaise. Les mots **gubernatio** et

²Miossec Jean-Marie, « Terrain et échelon de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb », Le Harmattan, 2009, p 5.

³ Claude Jacquier, « LA GOUVERNANCE URBAINE : ENTRE COMPLICATIONS ET COMPLEXITES, COMMENT S'ORIENTER ? », Communication présentée pour le colloque « Vers une Nouvelle Gouvernance des Territoires » « Towards New Territorial Governance » Urban.logement, 15 septembre 2008 Reims, France.

⁴Zeller Olivier Bagnasco Arnaldo, Le Galès Patrick, "Villes En Europe," *Revue Française de Sociologie* 39-4 (1998): 808-10.

⁵Miossec Jean-Marie, Op.cit. p 233.

⁶Commission Europ et al., "Bilan Sur Les Notions De « Bonne Gouvernance » Et De « Bonne Administration »" (Strasbourg, 2011). P 3.

⁷Tino Raphaël Toupene, "La Gouvernance : Evolution , Approches Theoriques et Critiques Du Concept," SEMINARUL GEOGRAFIC "D. CANTEMIR" NR, 2009, file:///C:/Users/pv/Downloads/791-774-1-PB.pdf.

governantia ont été traduits par gouvernement et gouvernance en français, **gobierno** et **governanza** en espagnol, **governo** et **governança** en portugais ou encore **government** et **governance** en anglais⁸, et gouvernance dans les pays francophones. Par la suite, le mot est tombé dans l'oubli jusqu'aux années 1937.

2. Evolution du concept

La gouvernance est une notion d'origine économique⁹, Ronald Coase fut le premier à s'intéresser à ce concept aux Etats Unis par son article " **THE NATURE OF THE FIRME**" en 1937 pour décrire « *un ensemble de dispositifs*» employés par une entreprise en vue d'assurer des « *modes de coordination*» plus efficaces que le marché. Dans les années 1970 et 1980 Williamson a mentionné la gouvernance comme l'ensemble des mécanismes de coordination réglant l'organisation interne de l'entreprise dans le but d'une plus grande efficacité¹⁰.

En parallèle, dans le domaine du management public et des relations internationales, le terme de gouvernance est également associé aux pratiques et à la pertinence de techniques d'action. Cette approche, normative, renvoie à la notion de « good gouvernance » qui fait son entrée à la fin des années 1980 notamment dans le champs des relations internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel¹¹. Les organismes de prêt internationaux préconisent par le biais de cette notion des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques. Enfin, on aborde la gouvernance sous l'appellation de gouvernance mondiale et gouvernance globale dans le domaine des relations internationales, afin de faire face à l'incapacité des Etats-nations et des organisations internationales héritées de l'après-guerre (FMI¹², OCDE¹³, BM¹⁴) aux bouleversements de la société contemporaine surtout.

⁸ Robert JOURMARD, "Le Concept de Gouvernance," *Rapport INRETS N°LTE 0910* (France, 2009), <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>.

⁹ Larbi ICHEBOUDENE, "Réflexion Sur La Gouvernance Urbaine à Alger . Prérogatives Institutionnelles et Monopoles Politiques," *Insaniyat* 44-45 (2009): 97-113.

¹⁰ John Pitseys, "Le Concept de Gouvernance," *Revue Interdisciplinaire d'études Juridiques* 65, no. 2 (2010): 207, <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>.

¹¹ Fabienne Leloup, "LA GOUVERNANCE TERRITORIALE COMME NOUVEAU MODE DE COORDINATION TERRITORIALE ? La Gouvernance Territoriale Comme Nouveau Mode de Coordination Territoriale ? « Territorial Governance » as a New Way of Coordination between Actors ?," *Géographie, Economie, Société* 7 (2005): 321-332.

¹² Fond monétaire international.

3. Les différentes acceptions de la gouvernance

a) La gouvernance vue par les chercheurs et théoriciens :

Bernard PECQUEUR qualifie la gouvernance de : « *processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires*¹⁵ .»

Pour G. STOKER (1998) : « *La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ; elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associées à l'action collective. La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes et part du principe qu'il est possible d'agir sans se remettre au pouvoir de l'Etat*¹⁶ .»

Pour Yann Bertacchini le terme de gouvernance désigne : « *l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste, ainsi qu'à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace*¹⁷ » ce qu'on peut comprendre de la présente définition, c'est que la gouvernance nécessite une coordination et une cohérence entre les acteurs ayants les mêmes objectifs et intérêts à atteindre.

Pour Joseph CARLES, À l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparait « *comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne*¹⁸ . »

Leloup F, Mayot L et Pecquer B, estiment que : « *Les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques*¹⁹ » ; C'est-à-dire qu'elles correspondent, selon les mêmes auteurs, à

¹³ Organisation de coopération et de développement économiques.

¹⁴ Banque mondiale.

¹⁵ Pecqueur (B.), *Le développement local*, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000.

¹⁶ Stoker G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°155,

UNESCO/érès, Paris, 1998.

¹⁷ Bernard G Hounmenou, "Nouveaux Modes de Coordination Des Acteurs Dans Le Développement Local : Cas Des Zones Rurales Au Bénin," 2003, 0–24.

¹⁸ Carles Joseph, *Gouvernance territoriale et charte managériale*, Collection Essais, Territorial éd., 2007.

¹⁹ LELOUP F., MPYART L., PECQUEUR B., Op.cit., p 322.

la fois « à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes ²⁰ . »

Nous avons pu observer que le point de convergences entre les différentes définitions de « gouvernance » réside dans l'élargissement du champ d'implication des acteurs publics et privés, dans le processus de prises de décisions, dans leurs capacités à se coordonner, à se mettre en synergie, afin de réaliser une/des action(s) publique(s) collective(s) et des objectifs communs. Ces définitions reflètent un changement dans les formes de l'action collective, dans la recherche de nouveaux modes d'organisation, et se caractérisent par une gouvernance qui repose sur une pluralité d'acteurs, qu'on appelle « parties prenantes ».

b) La gouvernance vue par les institutions internationales :

A l'instar des chercheurs et théoriciens, plusieurs institutions internationales ont tenté d'apporter leurs définitions de la gouvernance, à l'image de :

La Banque Mondiale qui définit la gouvernance comme suit : «...*the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development* ²¹ », ce qui donne en traduction : « *la gouvernance est la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays pour le développement* ». Nous pouvons dire que Cette définition à une dimension d'ordre politique, qui la question de l'exercice du pouvoir, et une deuxième dimension d'ordre économique, qui repose sur le partage des ressources économiques dans le but d'assurer un développement pour tous.

L'OCDE²² propose une définition assez générale de la gouvernance et qui rejoint celle de la BM en reposant sur les aspects politiques, économiques et sociaux du concept. En conséquence, elle est définie en-tant que : « *the use of political authority and exercise of control in a society in relation to the management of its resources for social and economic development* ²³ ». Ce qui donne en traduction, « *l'exercice du pouvoir politique, ainsi que d'un contrôle dans le cadre de l'administration des ressources de la société aux fins du développement économique et social* . »

²⁰ Idem, p 322.

²¹ Banque internationale pour la reconstruction et le développement, « L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable : étude de prospective à long terme », Washington, D.C. : Banque mondiale, 1989.

²² Organisation de coopération et de développement économiques.

²³ Organisation For Economic Co-Operation And Development, "Dac Orientations On Participatory Development And Good Governance Organ," 1993.

Le PNUD²⁴ définit le concept de gouvernance en le reliant à celui de développement humain durable. Ainsi: *“Under the parameters of Sustainable Human Development sound governance has come to mean a framework of public management based on the rule of law, a fair and efficient system of justice, and broad popular involvement in the process of governing and beinggoverned. This requires establishing mechanisms to sustain the system, to empower people andgive them real ownership of the process”*²⁵. La gouvernance signifie alors pour le PNUD un cadre de gestion publique fondée sur la primauté du droit, un système juste et efficace de la justice, et une large participation populaire dans le processus de la prise de décision. Ce qui nécessite d'établir des mécanismes pour maintenir le système, responsabiliser les gens et leur donner une véritable appropriation du processus.

La définition de la gouvernance diffère selon chaque institution en fonction de ses besoins et intérêts ; cependant on trouve des points en communs entres les différentes définitions à savoir : nécessité d'implication et d'élargissement à des nouvelles catégories d'acteurs publics et privés pluralité d'acteurs dans la prise de décisions, pouvoir, intérêts, règles, processus, et participation.

4. Le territoire champ d'application de la gouvernance

La gouvernance se présente comme une caractéristique du territoire comme le mentionnent Gilly et Perrat : « la gouvernance territoriale », il s'avère donc impératif de définir le territoire en tant que champ d'application de la gouvernance.

Etymologiquement, le terme du « territoire » provient du latin « territorium », lui-même dérivé de « terra » la terre (terre-globe terrestre, terre-matière, terre-sol, terre-continent, terre-contrée), ce qui signifie « morceau de terre approprié), ce qui a donné naissance dans la langue française au mot « terroir », puis « territoire »²⁶.

²⁴ Programme des nations unies pour le développement.

²⁵United Nations Development Programme, “Public Sector Management , Governance , and Sustainable Human Development A Discussion Paper” (New york, 1995).

²⁶ Emmanuel Isidore Bocco, «Gouvernances et errances », Ed Publi book, 2010.

Le terme territoire n'apparaît dans la littérature économique qu'avec Marshall (1890) et, de façon plus récente, avec Perroux (1950) et ses travaux sur la polarisation²⁷. Souvent confondu avec le terme « espace », un territoire est un espace limité de façon très précise, pour les Etats, ce sont les frontières, pour les circonstances administratives et les collectivités se sont les limites administratives, mais se sont toujours des espaces limités pour Bernard POMEL²⁸, et artificiellement délimité par l'homme et par des actes juridiques. Il rappelle à ce propos, la définition de l'Etat qui est « *un territoire, une population et un Gouvernement* ».

Dans le même propos, Lothiois J. définit le territoire comme : « *(le territoire) un espace physique dont les limites sont définies par des critères géographiques, administratifs, historiques, économiques, humains, (...) il doit être considéré comme un facteur vivant, flexible* ». Comme le souligne B. Pecqueur dans son livre, « *le territoire n'est pas un morceau de nation ou de région, mais une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme* ». Comme tel, est un « *conteneur de ressources* » suivant la formulation de Bernard Billaudot. Ces ressources sont de nature matérielles (infrastructures diverses) ou immatérielles (connaissances, compétences, ...) ...comme le stipule, « *le territoire n'est pas partout et tout n'est pas le territoire* »²⁹. C'est une organisation des acteurs qui y évoluent, en nouant des relations entre eux à l'occasion de l'exercice de leurs activités, c'est le lieu d'articulation de leurs volontés³⁰.

La notion de territoire est considérée comme une entité active. Cela veut dire que le territoire n'est pas passif, il constitue selon F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur³¹ : « *le territoire ne s'entend pas comme un simple échelon spatial parmi d'autres - l'échelon local, entre la commune et l'État - où s'élaboreraient, par l'application d'une bonne subsidiarité, des politiques de proximité et d'interface adéquates* ». Ce n'est donc pas un niveau

²⁷ MARSHALL A., « *Principles of Economies*, London, Macmillan. Trad. Française : *Principes d'économie politique* », 2 tomes, Gamma 1971.

²⁸ POMEL. B., « *Territoire, Patrimoine et Décentralisation* », Colloque international réalisé dans le cadre de l'équipe GESTER, dans JEAN-MARIE MIOSSEC, « *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb* », Le Harmattan, 2009.

²⁹ COURLET C. FERGUENE A., « *Introduction : Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytique* », dans FERGUENE Améziane, « *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud* », le Harmattan, Paris, 2004.

³⁰ Ibidem.

³¹ Fabienne Leloup, « *La Gouvernance Territoriale Comme Nouveau Mode de Coordination Territoriale ? « Territorial Governance » as a New Way of Coordination between Actors ?* » *Géographie, Economie, Société* 7 (2005): 321–332.

administratif neutre où une politique qui s'applique selon une démarche hiérarchique descendante. Le territoire s'impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation. Dans ce sens, il peut être associé à un système dynamique complexe³². Il est donc construit grâce aux relations durables de proximité géographique développée entre plusieurs d'acteurs ; ces relations de « voisinage » peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration commune de normes - on rejoint alors la notion de proximité institutionnelle³³. Il est donc le produit des rapports durables de proximité géographique. Ils ajoutent à cela, que « *le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement* ³⁴ .»

Il ressort du tour d'horizons que nous venons faire de la notion du territoire que les définitions dans leurs sens sont très différentes. La notion de territoire revêt un caractère spatial, concret voir géographique pour certains. Par contre, d'autres définitions insistent sur le critère structurel du territoire, voir un caractère abstrait.

5. Acteurs de la gouvernance territoriale :

- **Les acteurs institutionnels :** cette catégorie regroupe les acteurs qui relèvent de la collectivité, tels que l'Etat et les structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics jouant le rôle de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de partenaire ou d'intervenant dans le développement local³⁵.
- **Les acteurs économiques :** reconnu aussi sous le nom de secteur privé ou économique, il réunit l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs de toutes tailles confondues, qui, participant à la vie économique locale. Ils ont pour responsabilité : la production et la fourniture des biens et services, l'investissement, l'offre de l'emploi,...etc.³⁶, tels que les petites et moyennes entreprises et les petite et moyennes

³² LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. op.cit., 326.

³³ Idem, p 326.

³⁴ Idem, p326.

³⁵ Moussaoui Kahina et Khelloudja Arabi Megherbi, "Rôle Des Associations Dans Le Développement Local . Cas de Quelques Associations de La Wilaya de Bejaia (Algérie)", Animation Territoire et pratique socioculturelles, 2014, n. 6, p. 13-24.

³⁶ Moussaoui Kahina et Khelloudja Arabi Megherbi.

industries en Algérie (PME et PMI). Ils contribuent ainsi à la création de la richesse locale, à l'emploi et à la création de l'innovation territoriale³⁷, comme l'évoque Vachon (dans Proulx, 1994)³⁸: *«Il y a toujours et partout quelque chose à valoriser à condition de vouloir, d'innover, de sortir des sentiers battus et de rechercher l'union de toutes les forces»*.

-
- **La communauté locale** : appelée aussi société civile, cette catégorie est représentée par l'ensemble des populations qui vivent et agissent individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales, sur un territoire donné, et partagent des valeurs, des responsabilités, des handicaps, des chances, des relations analogues avec l'environnement et les contraintes extérieures, et vivent des problèmes similaires³⁹.
-

Le PNUD (1997) mentionne, plus clairement encore, ces mêmes trois composantes essentielles du développement local⁴⁰:

- **l'État** : en créant l'environnement politique et juridique favorable tout en fixant les règles du jeu et en les faisant respecter,
- **Le secteur privé** : en créant des emplois et produit des revenus et, enfin,
- **La société civile** : en facilitant l'interaction politique et sociale en incitant les groupes à participer aux activités économiques, sociales et politiques.
-

6. Formes et typologies de la gouvernance territoriale :

On peut admettre que chaque territoire construit représente un cas irréductiblement particulier du fait du quasi infini combinaison des variables qui s'y jouent, appelant par conséquent un mode particulier de gouvernance. Des typologies existent cependant qui mettent en évidence un nombre relativement restreint de modèles selon le type d'acteur clé qui domine le processus.

Colletis et alii (1999) avaient proposé une typologie des modes de gouvernance, sur la base d'observations empiriques, fondée sur les modes d'articulation des ordres politiques et

³⁷El Batel Kamel, "La Gouvernance Synergique: Une Stratégie De Développement Local Cas Des Municipalités Régionales De Comté Québécoises" (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, 2012).P 109.

³⁸ El Batel.P 109.

³⁹Moussaoui Kahina et Khelloudja Arabi Megherbi, "Rôle Des Associations Dans Le Développement Local . Cas de Quelques Associations de La Wilaya de Bejaia (Algérie)."2014.

⁴⁰Yacoub Milad, "Les Associations de Développement Local Étudiées à Travers Leurs Configurations Sociales : Le Cas d'un Village de Haute-Égypte." Université de Nanterre - Paris X, 2008, P 45.

économiques selon la nature des situations productives localisées⁴¹. Ils ont dégagé quatre formes principales de gouvernance locale, en fonction de trois critères que sont :

- 1- Le caractère public ou privé des acteurs dominants ;
- 2- Les objectifs assignés au pilotage des coordinations ;
- 3- Les modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produites.

La combinaison entre ces trois critères constitue quatre formes de gouvernance locale, on distingue alors :

- 1- **Gouvernance privée** : c'est une forme de gouvernance où se sont « *les acteurs privés qui dominent les dispositifs de coordination et de création de ressources* »⁴², ces acteurs privés sont les entreprises et les établissements de groupe ou organisme de Recherche et Développement au sens de B. Pecqueur, qui guident la trajectoire du développement d'un territoire.
- 2- **Gouvernance privée collective** : à la différence du cas précédent le mode d'appropriation est ici institutionnalisé (un groupe d'institutions formellement identifiées), et transite souvent par des organismes collectifs porteurs de cette institutionnalisation (organismes consulaires, syndicats professionnels...). Ainsi, l'acteur clé est une organisation privée formellement identifiée et impulsant une coordination des stratégies des opérateurs privés qu'elle regroupe⁴³.
- 3- **Gouvernance publique ou institutionnelle** : correspond au cas où un acteur institutionnel (Etat, collectivités territoriales, formes d'inter-collectivités, centres de recherche publique...) qui joue le rôle de dominant de la coordination territoriale⁴⁴.
- 4- **Gouvernance mixte ou partenariale** : c'est une forme qui repose sur un partenariat entre des acteurs publics et des acteurs privés. Cette cohabitation prend des formes plutôt conflictuelles ou au contraire partenariales selon qu'elle se fonde ou non sur la

⁴¹GILLY .J-P, LEROUX. I, WALLET .F, « *Gouvernance locale et proximité* », p 186, Article paru dans l'ouvrage collectif *Economie de proximités*, sous la direction de B. Pecqueur et J.B. Zimmermann, Hermès, 2004, p 187-207. Ed Lavoisier

⁴²Ibid., p 186.

⁴³ Idem.

⁴⁴ Idem.

reconnaissance du besoin de l'autre pour parvenir à l'objectif souhaité en termes de structuration du territoire⁴⁵. On peut dire ici que la gouvernance mixte est une forme de gouvernance qui regroupe les formes précédentes de gouvernance mais avec un degré d'implication différents pour chaque acteur. A. FERGUENE écrit à ce propos que *« rare, sont les situations pure telles qu'elles viennent d'être décrites : on trouve le plus souvent une association des formes précédentes, on appellera alors «gouvernance mixte, mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme cas particulier (...) ce qui donne au territoire sa dimension dynamique »*⁴⁶

⁴⁵Idem.

⁴⁶ COURLET C. FERGUENE A., op.cit.

Conclusion

En conclusion, nous pourrions retenir que la gouvernance est un terme qui est devenu en quelques années la référence mondiale (Banque mondiale, l'OCDE-CAD, PNUD...etc.) en matière de bonne gestion des affaires publiques. C'est un terme qui est aussi repris dans des domaines très variés en allant de la géographie, à l'histoire, l'économie et la sociologie pour ne citer que ceux-là.

La définition de la gouvernance diffère selon chaque institution en fonction du champ d'application de ce concept. Cependant, toutes les définitions s'accordent à reconnaître la nécessité d'implication de nouvelles catégories d'acteurs dans la prise de décisions, et évoquent toutes des points en commun, que sont le : pouvoir, intérêts, règles, processus, et participation.

On peut retenir de ce qui vient d'être présenté que l'idée est que le gouvernement n'aie plus le monopole de l'action publique et que celle-ci relève désormais d'un ensemble d'acteurs en interaction comme le soulignent Gilly et Perret : « *La gouvernance n'est donc pas une configuration de coordinations strictement économiques ou strictement sociopolitiques : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs* » (Gilly et Perrat, 2003). Mais que dans tous les cas « *l'État reste un interlocuteur important, régulateur des niveaux administratifs et garant de la redistribution* »¹. Dans la réalité, ces types « purs » sont rarement rencontrés et on trouve le plus souvent une association des formes précédentes.

Références bibliographiques :

1. Banque internationale pour la reconstruction et le développement, « L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable : étude de prospective à long terme », Washington, D.C. : Banque mondiale, 1989.
2. Bernard G Hounmenou, "Nouveaux Modes de Coordination Des Acteurs Dans Le Développement Local : Cas Des Zones Rurales Au Bénin," 2003.
3. Carles Joseph, Gouvernance territoriale et charte managériale, Collection Essais, Territorial éd., 2007.
4. Claude Jacquier, « *LA GOUVERNANCE URBAINE : ENTRE COMPLICATIONS ET COMPLEXITES, COMMENT S'ORIENTER ?* », Communication présentée pour le colloque « Vers une Nouvelle Gouvernance des Territoires » « Towards New Territorial Governance » Urban.logement, Reims, France, 15 septembre 2008.

5. Commission Europ et al. “Bilan Sur Les Notions De « Bonne Gouvernance » Et De « Bonne Administration »” Strasbourg, 2011.
6. COURLET C. FERGUENE A., «*Introduction : Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytique*», dans FERGUENE Améziane, «*Gouvernance locale et développement territorial :: le cas des pays du sud*», le Harmattan, Paris, 2004.
7. El Batel Kamel, “La Gouvernance Synergique : Une Stratégie De Développement Local Cas Des Municipalités Régionales De Comté QuébécoiseS” (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, 2012).
8. Emmanuel Isidore Bocco, «*Gouvernances et errances* », Ed Publi book, 2010.
9. Fabienne Leloup, “ La Gouvernance Territoriale Comme Nouveau Mode de Coordination Territoriale ? « Territorial Governance » as a New Way of Coordination between Actors ?,” *Géographie, Economie, Société* 7 (2005).
10. Larbi ICHEBOUDENE, “Réflexion Sur La Gouvernance Urbaine à Alger. Prerogatives Institutionnelles et Monopoles Politiques,” *Insaniyat* 44–45 (2009): 97–113.
11. MARSHALL A., «*Principles of Economies*, London, Macmillan. Trad. Française : *Principes d'économie politique* », 2 tomes, Gamma 1971.
12. Miossec Jean-Marie, « Terrain et échelon de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb », Le Harmattan, 2009.
13. Moussaoui Kahina et Khelloudja Arabi Megherbi, “Rôle Des Associations Dans Le Développement Local. Cas de Quelques Associations de La Wilaya de Bejaia (Algérie).”, *Animation territoire et pratique socioculturelles*, n. 62014.
14. Organization For Economic Co-Operation And Development, “Dac Orientations On Participatory Development And Good Governance Organ,” 1993.
15. Pecqueur (B.), *Le développement local*, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000.
16. POMEL. B, « Territoire, Patrimoine et Décentralisation », Colloque international réalisé dans le cadre de l'équipe GESTER, dans JEAN-MARIE MIOSSEC, « Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb », Le Harmattan, 2009.
17. Robert JOUMARD, “Le Concept de Gouvernance,” *Rapport INRETS N°LTE 0910* (France, 2009), <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>.
18. Stoker G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°155, UNESCO, Paris, 1998.

19. Tino Raphaël Toupane, “La Gouvernance : Evolution, Approches Théoriques et Critiques Du Concept,” SEMINARUL GEOGRAFIC “D. CANTEMIR” NR, 2009, file:///C:/Users/pv/Downloads/791-774-1-PB.pdf.
20. United Nations Development Programme, “Public Sector Management, Governance, and Sustainable Human Development A Discussion Paper” (New york, 1995).
21. Yacoub Milad, “Les Associations de Développement Local Étudiées à Travers Leurs Configurations Sociales : Le Cas d’un Village de Haute-Égypte.” Université de Nanterre - Paris X, 2008.
22. Zeller Olivier Bagnasco Arnaldo, Le Galès Patrick, “Villes En Europe,” *Revue Française de Sociologie* 39–4 (1998) .